



PRÈS DE 600 TALENTS DÉJÀ RÉCOMPENSÉS !

Chaque année, 28 entrepreneurs implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont primés partout en France.

POUR QUI ?

Chef d'entreprise ou d'association installé dans un quartier prioritaire politique de la Ville ou qui souhaite le devenir.

Inscription jusqu'au 15 mai 2019

www.talentsdescites.com

Les prix

Une dotation de 1000 à 7000 euros.

Catégories et critères d'éligibilité

- **Catégorie Création** : cette catégorie est destinée aux créateurs d'entreprise ou d'association dont l'activité a été créée et développée entre janvier 2016 et avril 2019 sur le territoire français dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ils doivent avoir bénéficié d'un accompagnement par une structure d'appui à la création d'entreprise. Le lauréat régional Hauts-de-France est doté de 2000 euros.
- **Catégorie Emergence** : cette catégorie est destinée aux porteurs de projet, dont l'installation est prévue sur le territoire français dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ils doivent également avoir bénéficié d'un accompagnement par une structure d'appui à la création d'entreprise. Le lauréat régional Hauts-de-France est doté de 1000 euros.

**Les lauréats régionaux concourent automatiquement
à l'édition nationale de Talents des cités !**

Les dates à retenir

- Clôture des inscriptions : **15 mai 2019 à minuit**
- Sélection, remise des prix régionale : **juin/septembre 2019**

En partenariat avec



MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

MINISTÈRE CHARGÉ
DE LA VILLE
ET DU LOGEMENT

bpifrance



radiofrance

france·tv



Art And Blind
STORES - FENÊTRES - VOLETES - CLORONS
PROCHAÏN - DÉSIGN



Contact concours Talents :

BGE Picardie, Martine COQUART – mail : martine.coquart@bge-picardie.org

tél. 06 17 50 62 27

www.talentsdescites.com

www.bge-picardie.org